

BRIGADE numérique Gendarmerie

En cas d'urgence,
contactez le 17 ou 112

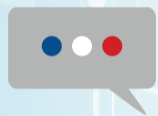
La brigade numérique
répond à toutes vos
sollicitations **NON-URGENTES** sur
www.gendarmerie.interieur.gouv.fr
ou les réseaux sociaux

Renseigner

Orienter

Accueillir

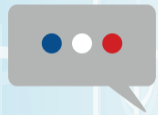
24h/24
Tous lieux



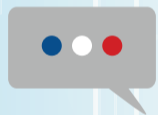
- Dialoguer en temps réel, vous apporter une réponse concrète et immédiate



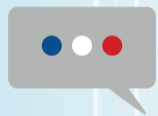
- Nous signaler un événement ou un fait



- Vous donner une réponse à un problème de sécurité



- Vous renseigner sur les démarches de préplainte en ligne



- Vous orienter vers l'administration compétente



- Obtenir un récépissé d'enregistrement sur la main courante gendarmerie pour acter un différend familial, de voisinage sans pour autant déposer plainte



Dans tous les cas d'urgence, appelez immédiatement par téléphone le 17 ou le 112.

